

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,**VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,**VU** la demande du SDEA du 20/06/2018,**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.**ARRETE****Article 1^{er}** : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules**Localisation des travaux** : 1 rue de la Pépinière à La Wantzenau.

(Anciennement 16 rue de La Forêt) chez LYAUTEY.

Nature des travaux : Remplacement d'un branchement vétuste.**Date des travaux** : entre le 25 juin et le 17 juillet 2018 pour toute la durée des travaux selon les conditions météorologiques.**Directives** : selon nécessité, la chaussée sera rétrécie avec une circulation alternative sera mise en place au droit du chantier.**Article 2** : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.**Article 3** : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.**Article 4** : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.**Article 5** : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.**Article 6** : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- Monsieur le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Monsieur Serge SAUERBECK, service propreté, EMS.
- Monsieur Rémy BANGRATZ, SDEA à Schiltigheim,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 20 juin 2018

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,
l'adjoint délégué**Christophe GEORG****Mairie de La Wantzenau**11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.